

## Séance du 12 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juin, le conseil municipal dûment convoqué le 06 juin 2023 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. JARRY Patrice, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, M. Philippe TEXIER.

Étaient excusés : Mme Anne ROBIN, M. Gaël JARRY, Mme Anaïs FAUCHER donne pouvoir à Mme Lucie RENAULT.

Le conseil municipal a désigné Mme Lucie RENAULT en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Tarifification de l'utilisation de l'électricité aux étangs communaux
- Décision modificative n°1 – Budget communal
- Prise en charge du transport scolaire pour la rentrée 2023
- Décision modificative n°2 – Budget communal
- Bar restaurant : ajout de prises supplémentaires

### **Présentation des restaurateurs**

M. le Maire invite les gérants du bar restaurant à se présenter à l'assemblée. Ils indiquent que l'ouverture aura lieu le 3 juillet prochain. Les entreprises, commerçants et artisans locaux sont conviés à l'inauguration.

### **Information sur la loi relative au « zéro artificialisation nette »**

M. le Maire présente une vidéo relatant les échéances concernant la mise en place de la loi relative à « zéro artificialisation nette ».

M. le Maire complète en indiquant qu'une révision du Plan Local d'Urbanisme sera nécessaire et réduira considérablement le zonage constructible.

### **Création d'une commission communale pour la zone accélération des énergies renouvelables**

Les services de l'Etat ont communiqué sur les zones de la commune, ayant un potentiel à énergies renouvelables.

Un travail important est à réaliser afin de recenser les parcelles et/ou les bâtis concernés, avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

M. le Maire demande la création d'une commission communale.

Après délibération, les élus décident que les commissions existantes « Voirie » et « Bâtiments » seront en charge de ce constat.

### **Fonds verts : continuité de la démarche**

M. le Maire présente le plan de financement estimatif du projet de réhabilitation et création de logements en lien avec les subventions possibles au titre du fonds vert.

Après avoir étudié et délibéré, le conseil municipal décide de ne pas poursuivre ce projet, pour un reste à charge trop important pour la commune.

### **Echange sur la compétence taillage-broyage du SIVOM**

Mme PROUST Fabienne, chargée des ressources humaines explique au conseil municipal la volonté d'un des agents à faire valoir ses droits à la retraite.

Dans une nouvelle organisation de travail, le Maire et les adjoints souhaitent le recrutement d'un agent à temps complet en remplacement du temps partiel existant.

En effet, cela permettra un recrutement plus facile mais également d'intégrer les dépenses supplémentaires en reprenant la compétence taillage broyage réalisée par le SIVOM.

La charge financière engendrée par ces changements sera sans conséquence pour le budget communal puisque le service serait repris en régie.

Après en avoir délibéré, les élus chargent les maire et adjoints d'étudier toutes les possibilités et de les faire chiffrer avant toute prise de décision.

### **Délibération redevance d'occupation du domaine public**

#### **Redevance pour l'occupation du domaine public par le SIEDS**

M. le Maire expose que le SIEDS a souhaité que sa Régie verse aux communes membres la redevance pour l'occupation du domaine public communal pour les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le décret n°2002-409 du 26 mars 2002, a relevé le seuil maximum de cette redevance qui est en fonction de la population de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié et prévoit une formule d'indexation automatique.

En conséquence, M. le Maire demande au conseil municipal :

- De fixer le montant de référence de la redevance à 100% de la valeur du plafond autorisé,
- Que ce montant soit automatiquement revalorisé chaque année conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la présente délibération soit applicable chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble de ces points.

### **Redevance et droit de passage dus par les opérateurs de communications électroniques pour l'occupation du domaine public**

Vu le décret n°2005-1676, du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage dus par les opérateurs des communications électroniques pour l'occupation du domaine public,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la revalorisation annuelle qui doit s'effectuer au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, en appliquant la moyenne des autres dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics

Considérant que les montants plafonds des redevances dus sont réévalués chaque année

Considérant les données de référence de la commune suivantes :

	Artères (km)	Artères (km)	Emprise au sol	
	aérienne	en sous-sol	Cabine	Armoire
La Chapelle	19,117	15,221	0	0,5
Le Beugnon	14,126	9,341	0	0
<b>Total Beugnon-Thireuil</b>	<b>33,243</b>	<b>24,562</b>		<b>0,5</b>

Le conseil municipal décide :

- De fixer le montant de référence de la redevance à 100% de la valeur du plafond autorisé,
- Que ce montant soit automatiquement revalorisé chaque année conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la présente délibération soit applicable chaque année.

### **Plan communal de sauvegarde**

M. le Maire manifeste l'urgence de mettre à jour le Plan communal de sauvegarde à l'échelle du territoire de Beugnon-Thireuil.

Un groupe d'élus se forment pour établir et communiquer sur ce document, composé de :

- Mme Fabienne PROUST,
- Mme Anne PALLUAU,
- Mme Marie-Christine LUCAS,
- Mme Nathalie HAYRAULT,
- M. Loïk HÉLIAS.

### **Ressources humaines : évolution des postes**

Mme Fabienne PROUST reprend les éléments déjà discutés sur le sujet précédent concernant le départ en retraite de l'agent à 20h par semaine.

Mme PROUST indique que le poste d'agent en restauration collective a été pourvu par Mme Karine THIBAUT à compter du 16 août 2023.

Elle débutera par un contrat à durée déterminée de 28h semaine dans un premier temps, jusqu'au 31 août 2024. Elle assurera également la mission d'agent d'entretien des locaux de la mairie de La Chapelle Thireuil.

### **Lotissement La Bobinière : aménagement**

M. CANTET Cédric présente un plan détaillé et rapporte les éléments recueillis et proposés par le CAUE en matière d'aménagement paysager du Lotissement La Bobinière ainsi que l'implantation de mâts d'éclairage.

Sur le principe, ce projet d'aménagement est adopté par le conseil municipal, moins une abstention, toute fois, il est proposé d'organiser une rencontre avec les habitants du lotissement afin d'obtenir leurs avis.

M. CANTET est chargé d'inviter la commission voirie à cette réunion.

### **Bâtiments : dossier assurance 12 rue atlantique**

Mme Lucie RENAULT se retire de l'assemblée et ne prend pas part à la décision.

M. David MOREAU explique qu'un dégât des eaux est survenu au 12 rue de l'Atlantique – Le Beugnon. L'acheteur a été informé. Le sinistre a été déclaré à l'assurance.

Les désordres liés à ces dégâts ont été estimés à 4519.80€ TTC.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou ses adjoints à signer ce devis et à demander le remboursement à l'assurance. Une franchise restera tout de même à la charge de la collectivité.

### **Ouverture enquête publique – chemin rural**

Un administré indique que depuis plusieurs années son terrain empiète sur la voie publique (Rue du Prieuré – La Chapelle Thireuil).

M. le Maire propose d'interroger le propriétaire afin de connaître sa position et de savoir s'il souhaite acquérir cette portion de terrain ou bien la restituer à la commune.

M. Cédric CANTET est chargé de ce dossier.

Dans l'hypothèse où il serait intéressé par une acquisition, le conseil municipal décide d'ouvrir l'enquête publique pour la vente d'une portion de chemin communal.

### **Tarification de l'utilisation de l'électricité aux étangs communaux**

Le conseil municipal décide de mettre à disposition l'électricité, l'éclairage et la distribution de l'eau aux utilisateurs du site des étangs communaux au Beugnon.

Un forfait de 30 € sera demandé aux personnes qui souhaitent l'électrification des lieux.

Toutefois, cette prestation n'est pas obligatoire.

### **Décision modificative n°1 – Budget communal**

M. Cédric CANTET rappelle que les travaux de réfection du chemin près du stade de Le Beugnon (Accès fête des plantes), ont été réalisés par l'entreprise GOUBAND.

Il explique que le devis signé ne comptait qu'une heure de main d'œuvre et qu'il a fallu finalement 4 heures. Le montant de la facture s'élève donc à 7471.32€ TTC.

Le conseil municipal valide cette facture et autorise son mandatement.

Mme Anne PALLUAU explique le besoin de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

#### Budget communal :

- Article 022 : Dépenses imprévues	- 772.00 €
- Article 023 : Virement à l'investissement	+ 772.00€
- Article 021 : Virement de l'investissement	+ 772.00 €
- Article 2151 : Voirie	+ 772.00 €

Le conseil municipal valide.

### **Prise en charge du transport scolaire pour la rentrée 2023**

M. le Maire rappelle qu'une navette transportant les enfants d'école à école existe sur le RPI Le Busseau/Beugnon-Thireuil. Le coût de ce transport s'élève à 30 € par enfant et par année scolaire. Après délibération, le conseil municipal maintient la prise en charge pour l'année scolaire 2023-2024.

### **Décision modificative n°2 – Budget communal**

M. David MOREAU rappelle que les travaux d'agrandissement du logement de la boulangerie se poursuivent. Le devis de la fourniture et pose du sol de l'entreprise Saint Maclou s'élève à 2457.36€ TTC. Le conseil municipal valide ce devis et autorise M. le Maire à le signer.

M. MOREAU David explique qu'il sera nécessaire de prévoir une isolation phonique au sol, non prévue initialement.

Le conseil municipal autorise cette dépense.

Mme Anne PALLUAU explique le besoin de réaliser une décision modificative de la manière suivante :

#### Budget communal :

- Article 022 : Dépenses imprévues	- 3 525.00 €
- Article 023 : Virement à l'investissement	+ 3 525.00€
- Article 021 : Virement de l'investissement	+ 3 525.00 €
- Article 2151 : Voirie	+ 3 525.00 €

Le conseil municipal valide.

### **Bar restaurant : ajout de prises supplémentaires**

M. David MOREAU informe qu'il est nécessaire d'ajouter des prises électriques dans le local bar restaurant. Le conseil municipal autorise cette dépense et autorise M. le Maire à signer le devis.

### Questions diverses :

- Plan Collège 2050 : M. le Maire relate les informations recueillis lors des dernières réunions d'information sur la fermeture du collège de L'Absie. Les collégiens seront accueillis à Secondigny sauf pour la commune de Largeasse.
- Effectifs du RPI Le Busseau/ Beugnon-Thireuil : M. le Maire fait état du recensement des enfants scolarisés hors commune, dans les établissements publics. Il évoque une volonté de faire respecter la carte scolaire.

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures quinze minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 <sup>ère</sup> adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 <sup>ème</sup> adjointe	M. David MOREAU 3 <sup>ème</sup> adjoint
M. Cédric CANTET 4 <sup>ème</sup> adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX
Mme Anaïs FAUCHER  <b>Excusée</b>	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY  <b>Excusé</b>	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN  <b>Excusée</b>	M. Philippe TEXIER	